

QUOI DE NEUF SUR L'INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 13 mars 2023

Le lundi 13 mars, **l'UFAP UNSa justice** était conviée, à la DAP, à une réunion sur la revalorisation de l'IFSE des Personnels Techniques. Cette revalorisation était prévue dans le PLF 2023 à hauteur de 652 000 €.

Dans un premier temps, la DAP nous a proposé un tableau dans lequel figure la situation actuelle, ainsi que les augmentations d'IFSE des Directeurs Techniques, Techniciens et Adjoints Techniques en rapport avec les groupes de fonctions au titre de l'année 2023. Une revalorisation importante pour les DT a été actée, pour un rapprochement avec le RIFSEEP des Attachés d'Administration d'Etat.

Corps	Groupe /Grade	IFSE actuelle	Gain annuel par agent	IFSE revue
AT	1	2300	420	2 720
AI	2	1610	420	2 030
Tech	1A	3150	430	3 580
	1B	2 750	430	3180
	2	2 500	430	2930
	3	1 900	430	2330
DT	1	4250	1200	5450
	2	3600	1200	4800
	3	3250	1200	4450

La DAP n'avait prévu que 300€ de revalorisation pour les Techniciens mais celle-ci a été augmentée à 430€, l'UFAP UNSa justice avait sollicité une augmentation de 500€, la DAP indiquant ne pas avoir le budget nécessaire pour pourvoir accorder une telle augmentation.

La revalorisation de l'IFSE sera rétroactive au 01/01/2023.

La revendication de **l'UFAP UNSa justice** pendant la campagne électorale concernant l'octroi d'un véritable CIA a été entendue et prise en compte : les Adjoints Techniques auront enfin un CIA!

Le tableau donne des montants spécifiques qui pourront être revus à la baisse ou à la hausse par les chefs de services et les DISP :

	MONTANT AC	MONTANT SD
DT 2C	1500	1250
DT 1C	2000	1500
DSP CEX	2500	1750
TECHNICIEN 2C	750	500
TECHNICIEN 1C	1000	750
AT 2C	300	250
AT 1C	600	500



L'UFAP UNSa justice a obtenu également une revalorisation du forfait de mobilité ascendante des Techniciens qui sera de 700 € au lieu de 500 €.

Bien que l'ordre du jour soit le RIFSSEP, l'UFAP UNSa justice a demandé à la DAP des informations sur la création d'une filière technique au ministère de la Justice pour répondre aux multiples légitimes interrogations posées par les Techniciens dans les établissements et à l'ENAP.

La DAP a répondu qu'elle n'avait aucun document et que les quelques informations en sa possession étaient celles relayées par l'UFAP UNSa justice dans un tract du 28 février dernier. Elle a indiqué que seul le secrétariat général du ministère de la Justice est en charge de ce dossier.

Le secrétaire national de la filière technique Daniel CARRE

